

N° 1992 – MO 769

N° référence : 01.0302.0544

Dépôt : 25.06.2025
Traitement Bureau CDV : 07.07.2025
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 07.01.2026

Motion de Moutier à Venir intitulée : « Mettre fin au littering et aux incivilités dans les déchetteries par des caméras de surveillance »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de faire installer des caméras de surveillance aux déchetteries pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures.

Développement

Les déchetteries de la ville sont trop souvent inondées de déchets divers déposés à côté des bennes alors même qu'un panneau indique que c'est strictement interdit.

D'une part, ceci nuit à une bonne image de la ville et laisser des ordures à l'air libre favorise la dégradation des plastiques en microparticules, qui se dispersent ensuite dans l'environnement, polluants les sols, les eaux et menaçant les écosystèmes et la santé humaine.

Le ramassage, le tri, le transport et l'élimination des déchets abandonnés mobilisent nos services de voirie aux quotidiens et engendrent des coûts importants. Il est profondément injuste de faire peser ces dépenses de moyen sur l'ensemble de la collectivité alors qu'elles résultent directement de comportements inciviques. Pour maintenir les déchetteries dans un état de propreté acceptable, les équipes de la voirie doivent en effet intervenir chaque jours, matin et soir, ce qui représente une mobilisation significative de moyens humains.

Installer des caméras de surveillance et afficher les montants des amendes représente certes un coût, mais les recettes issues des contraventions, combinées à l'effet dissuasif, permettront non seulement de décourager les incivilités, mais aussi de réduire les interventions des agents de voirie, générant ainsi des économies pour la collectivité.

Face à l'exaspération des habitants devant la prolifération des déchets, il est temps de prendre le taureau par les cornes et d'agir fermement pour préserver notre cadre de vie.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 25 juin 2025

Signature (s) :

Moutier à Venir, 1^{er} signataire :

M. Francis Pellaton (2)
Mmes Pascale Gerber

